

AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ



île de France

L'Agence Française pour la Biodiversité et Régions de France sont partenaires de cette initiative de formation portée par le Réseau des Agences Régionales de l'énergie et de l'environnement.



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Public concerné :

Elus des collectivités territoriales

Intervenants :

Denis FLAMANT

Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du ru de Gally (SMAERG)

Elu ambassadeur

Gilles LECUIR

Chargé d'études

Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France

Klaire HOUEIX

Chargée d'études Ingénierie territoriale

Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France

Durée :

1 journée

Lieu :

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du ru de Gally (SMAERG)

12 rue mansart

78000 VERSAILLES



Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally

FORMATION ELUS

Biodiversité et Territoires

Prévenir les risques : les solutions
sont dans la nature

Jeudi 27 Juin 2019*

OBJECTIFS

Le changement climatique et l'érosion de la biodiversité sont liés, ce sont les deux faces d'une même pièce : le changement global. Face à ces enjeux, la nature est un réservoir de solutions puisque les écosystèmes en bon état de fonctionnement contribuent à la fois à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique comme les tempêtes, les inondations, les glissements de terrain ou l'érosion des sols.

Venez découvrir, à travers des retours d'expérience concrets et les témoignages, comment la nature est-elle source de solution ?

PROGRAMME

9h15 : Accueil

9h30-10h30 : Biodiversité : de quoi parle-t-on ?

Zoom sur l'état de santé de la biodiversité en Ile-de-France et échanges sur les préoccupations locales des participants.

10h30-11h00 : Agir pour la biodiversité, quels moyens et leviers ? *Règlementation, soutiens techniques et financiers.*

11h00 – 12h30 : Restaurer et gérer les milieux naturels pour limiter les risques : inondations, ruissellement, érosion des sols,...

----- **12h30-14h00** Pause déjeuner (à régler sur place) -----

14h00 – 16h30 : Témoignage de **Denis FLAMANT**, Président du SMAERG sur les projets portés par la collectivité en matière de restauration des milieux aquatiques.

Visite des travaux réalisés sur le ru de Gally

INSCRIPTION

Deux possibilités de financement

Cette formation est prise en charge, selon votre choix :

- directement sur le budget 2019 de votre collectivité
- par votre Droit Individuel à la Formation d'écu

Modalités et tarifs de la session de formation :

Pré-inscription : <http://www.arb-idf.fr/formulaire/BetT>

ou par mail à : klaire.houeix@iau-idf.fr

* Sous réserve du nombre d'inscrits, les organisateurs se réservent le droit de décaler la date de formation

MODALITÉS ET TARIFS

Si cette formation est prise en charge par votre collectivité

La formation des élus est un droit reconnu par la loi n° 92-108 du 3 février 1992, il s'agit d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales.

L'ARPE-ARB établira une attestation de formation et une facture.

Les frais de séjour (hébergement, repas, déplacement) seront pris en charge par votre collectivité sur présentation de justificatifs. (cf. décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils).

Le tarif de la journée de formation est modulable en fonction de la collectivité qui finance la formation de ses élus.

- Communes de moins de 2 000 habitants : 125 €
- Communes /intercommunalités de 2 000 à 10 000 habitants : 250 €
- Communes / intercommunalités de 10 000 à 50 000 habitants : 375 €
- Communes / intercommunalités de 50 000 à 100 000 habitants : 500 €
- Communes / intercommunalités de plus 100 000 habitants : 600 €
- Conseils Départementaux et Conseils régionaux : 600 €

Si vous souhaitez accéder à votre Droit Individuel à la Formation d'élus

Tous les élus locaux peuvent solliciter le financement d'une formation auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du DIF— deux mois avant la formation.

L'ARPE-ARB vous accompagnera dans cette démarche.

CONTACTS

Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France
(ARB îdF)

Département biodiversité de l'IAU Île-de-France
15 rue Falguière - 75015 PARIS

www.arb-idf.fr

Contact : Claire HOUÉIX

Tél. : 01 77 49 77 69

Courriel : klair.houeix@iau-idf.fr

AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ



île de France



*Organisme de formation agréé par le Ministère
de l'Intérieur*

Le RARE s'appuie sur un de ses membres,
l'Agence régionale pour l'environnement-Agence
régionale de la biodiversité Provence-Alpes-Côte-
d'Azur, agréée organisme de formation des élus
par décision du Ministère de l'Intérieur du 24
juillet 2017.